

Relevé de décisions - Conseil municipal du 12.10.23

Présents : M LORENZI, J SCHWARTZ, J CESARONI, N RODRIGUEZ, M BRAULT, H MANGIN, J KAUFFMANN, M EISENBERG, M VEUTIN, H. MANGIN,

Absent non excusé : A POIROT

1- Urbanisme

Instruction des permis : la commune de Jarny a informé qu'elle ne pourrait plus inscrire les permis et demandes d'urbanisme pour les communes du Jarnisy (résiliation de la convention). Ce point a été abordé en conseil communautaire également.

La ville de Briey propose une réunion le 16.11 à 10h afin d'étudier la mise en place d'une convention de mutualisation avec les communes intéressées. J. SCHWARTZ participera à cette réunion.

Emplacement réservé : la question a été posée au service juridique concernant l'acquisition d'un bien sur lequel est situé un emplacement réservé (5 rue de Braumont.) à savoir si le PLU doit être modifié.

La réponse est la suivante :

« La collectivité doit-elle, en supplément de sa délibération refusant d'acquérir l'emplacement réservé, entamer obligatoirement une procédure de modification de son document d'urbanisme ?

Non. L'article L.230-4 du code de l'urbanisme ne prévoit aucune disposition indiquant que le refus de la collectivité d'acquérir un terrain sur lequel aurait été constitué un emplacement réservé après mise en demeure entraîne sa suppression automatique du PLU. Le renoncement d'acquisition du terrain prévu à l'article L.230-4 ne produit ses effets qu'à l'égard du propriétaire de la parcelle ayant mis la collectivité en demeure d'acquérir le terrain grevé de la servitude d'emplacement réservé. Si la collectivité n'a plus de raison de maintenir son emplacement réservé, elle sera donc tenue, selon des délais qu'elle reste libre de définir, d'effectuer une modification simplifiée de son document en application des articles L.153-36 et suivants. »

Des compléments d'informations quant au délai de modification simplifiée seront demandés à l'ADM, dans la mesure où le PLUIH est en cours d'élaboration.

2- SOIRON

Le compte-rendu du comité syndical de septembre est présenté au Conseil municipal.

3- CCAS

La prochaine réunion du CCAS se tiendra en mairie le vendredi 27/10 à 18h.

A l'ordre du jour : colis de Noël, repas des anciens.

4- Caméra des Champs

Une version nouvelle du festival sera proposée en 2024.

L'ouverture est prévue le week-end du 13/04, la clôture celui du 18/05 (à Ville sur Yron).

Des séances se tiendront dans les autres cinémas du territoire d'OLC et du PNRL.

La compétition durera plusieurs semaines.

Les élus s'interrogent quant au maintien du festival sur un territoire rural, la question de la convivialité, l'implication des bénévoles, le risque de « dénaturer » le festival et de le voir partir ailleurs. Les cofinanceurs ont été informés, le comité de pilotage travaille sur cette nouvelle version .

5- Intercommunalité Orne Lorraine Confluences

- a. **FPIC** : la répartition du droit commun pour le FPIC 2023 prévoit une dotation de 7 291 € pour la commune de Ville sur Yron.
- b. **Rapport d'activité 2022 OLC** : le rapport est présenté par Mme la Maire à l'ensemble du Conseil Municipal.

6- Réunion avec les Conseillers Départementaux de Meurthe et Moselle (Compte-rendu réunion) : point reporté au Conseil Municipal de novembre (réunion prévue le 13.10 à St Marcel)

7- Transport scolaire méridien : réunion du 03.10.23

La municipalité a souhaité rencontrer les parents dont les enfants sont scolarisés à l'école Pablo Picasso de Jarny-Droitaumont et qui empruntent le transport scolaire méridien. La commune de Ville-sur-Yron propose un service de transport méridien aux enfants de maternelle et élémentaire scolarisés à l'école Pablo Picasso. Le coût est intégralement à la charge de la commune. Pour 2023/2024, ce coût annuel s'élève à 14 000 € TTC. 14 enfants usagers du transport méridien ont été comptabilisés cette année.

Pour info :

- La région Grand Est maintient les transports scolaires du matin et du soir, mais n'intervient plus du tout sur le transport méridien. Pour notre territoire, la compétence transport a été déléguée au syndicat ST2b (basé à Briey)
- La quasi-totalité des communes du territoire ont abandonné leur contrat de transport méridien, les enfants déjeunent dans les cantines ou bénéficient de transports privés (parents, grands-parents, nourrices).

En raison d'une augmentation très conséquente du coût des transports, la commune (Mme KAUFFMANN, Mme VEUTIN) ont exploré plusieurs pistes (présentées & discutées en Conseil Municipal) :

- Demandes de devis à plusieurs sociétés de transport (mise en concurrence), - Demandes de devis auprès des taxis, ambulanciers, Trans-boulot...
- Demande de devis pour l'achat d'un véhicule 9 places

Il est rappelé que le transport méridien permet :

- Aux enfants de rentrer chez eux/chez leurs grands-parents et de bénéficier d'un réel moment de pause, - Aux nourrices du village de maintenir leur activité professionnelle,
- De maintenir un dynamisme dans le village, de créer un lien avec la ruralité pour les enfants, de valoriser notre territoire rural.

Il est également évoqué le fait que :

- L'inscription à la cantine est parfois compliquée (nombre de places),
- Le cout de la cantine et du périscolaire sont une charge financière lourde pour les familles.

➔ Pour 2023/2024 : le transport méridien sera assuré toute l'année scolaire et pris en charge par la commune.

Les pistes envisagées pour 2024/2025 :

- Renégociation avec les compagnies de transport afin de faire baisser le coût annuel et d'éviter de faire porter à la commune une charge financière trop importante,
- Possibilité de demander un engagement & une participation annuelle aux familles,
- Abandon du transport méridien si la charge financière n'est plus supportable pour la commune.

8- Théâtre itinérant

Mme KAUFFMANN a été contactée par la troupe de théâtre d'Affleville qui propose un spectacle de théâtre itinérant dans les rues du village en juin prochain (7 ou 8 juin). Le Conseil municipal valide la proposition.

M. CESARONI informe qu'un spectacle en extérieur (jardin) est prévue également sur Ville sur Yron fin juin en coopération avec le théâtre du Jarnisy.

9- Dépôts sauvages

Mme la Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une plainte a été déposée pour deux dépôts sauvages (route de Grizières et chemin d'Hannonville).

10- AFR

Le Conseil municipal soutiendra l'AFR pour le projet « création et réfection de chemins de randonnées, aire de camping-car, abris de randonneurs, parcours de santé & sentiers historiques ». Ce projet sera cofinancé à hauteur de 252 000 € par les fonds FEADER.

La commune versera une subvention d'équipement à l'AFR de l'ordre de 10 000 à 15 000 €.

11- Divers

- Mariage** : le prochain mariage est prévu le samedi 21.10. M CESARONI officiera.
- Beaux villages lorrains** : la prochaine rencontre est prévue à Rollainville le 21.10 à partir de 9h30. Mme LORENZI et M SCHWARTZ y participeront.


La Maire
Maud LORENZI
le 24.10.23